



**DÉBAT**

**D'ORIENTATION**

**BUDGÉTAIRE**

**2022**

# COMMUNE DE FUMEL

-----

## DÉBAT

## D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

### 2022

-----

### SOMMAIRE

Exécution budgétaire 2022

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Tableau des emplois

Endettement de la ville de Fumel

Dépenses d'investissement

# DOB 2022

## I- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021

			PRÉVU Budget Primitif	RÉALISÉ	TAUX D'EXÉCUTION
BUDGET GÉNÉRAL	Section de fonctionnement	Dépense	5.415.471,23	4.289.779,76	79,21 %
		Recette	5.415.471,23	6.251.415,00	115,44 %
		Excédent		1.961.635,24	
	Section d'investissement	Dépense	3.446.395,89	2.046.386,69 RAR + 847.834,20	59,38 %
		Recette	3.446.395,89	3.105.531,85 RAR + 148.463,82	90,11 %
		Excédent de l'exercice		1.059.145,16 RAR - 699.370,38	

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'explique en partie par l'allongement des délais de livraison ou d'approvisionnement des entreprises suite à la crise sanitaire, et ce malgré le lancement des marchés de travaux au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, sitôt l'adoption du budget (livraison mini-pelle, aménagement skate-park juin 2022, travaux des bâtiments communaux, ...).

Par ailleurs, la fin du dialogue compétitif pour le projet urbain du quartier du Passage au centre-bourg avec le choix du cabinet URBICUS en juillet 2021 a permis de lancer les études toujours en cours de finalisation (AVP, relevé topographique, ...).

Tous ces éléments expliquent le niveau élevé des Restes à Réaliser.

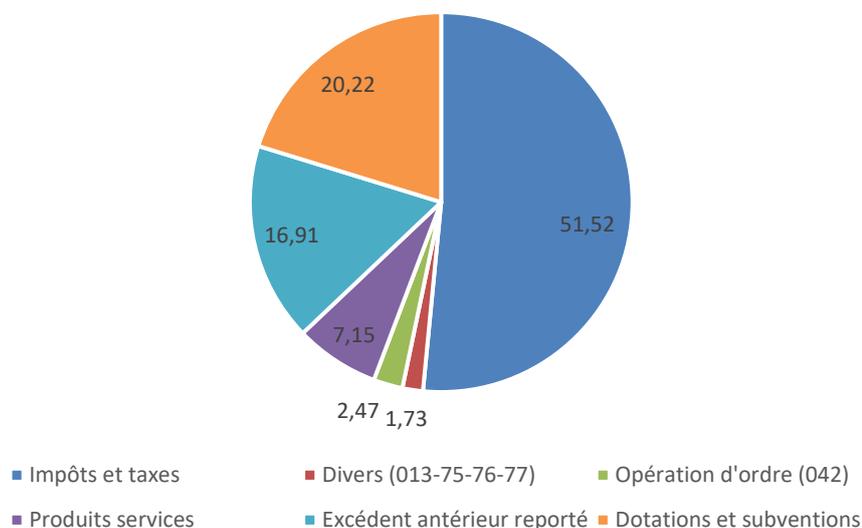
Excédent de fonctionnement	<b>1.961.635,24</b> euros
Excédent d'investissement de clôture	<b>1.059.145,16</b> euros
RAR d'investissement déficitaire	<b>699.370,38</b> euros

## II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	REALISÉ EN €
002	Excédent de fonctionnement	1.057.428,97
042	Opération ordre <sup>(1)</sup>	154.793,14
013	Atténuation des charges	4.512,34
70	Produits service	447.127,68
73	Impôts et taxes	3.220.689,94
74	Subventions	1.264.454,46
75	Autres produits de gestion	80.737,45
76	Produits financiers	49,16
77	Produits exceptionnels	21.685,87
		<b>6.251.479,01</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



### 2) Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité pour la 17<sup>ième</sup> année, en 2021.

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de la commune.

### *Évolution des contributions directes*

Exercice	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contributions directes	1.862.030	1.929.461	1.970.418	1.933.791	1.932.780*	1.972.038	2.019.309,00	2.049.649,00	2.276.053,00

\*Afin de garantir la neutralité fiscale suite à la fusion des deux intercommunalités en 2017 les taux de fiscalité ont été revus entraînant une baisse du produit attendu de 4.670,00 € compensée via les attributions de compensation.

On constate à nouveau en 2021 le dynamisme de la fiscalité communale avec une recette supplémentaire de 226.404,00 euros par rapport à 2020.

**Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

**Accompagnement financier du transfert aux communes  
de la part de taxe foncière des départements**

Données prévisionnelles en euros issues d'une simulation en situation 2018

**Commune de FUMEL (47)**

FUMEL	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
		(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	<b>1 009 417</b>	<b>1 096 755</b>	<b>2 106 172</b>	<b>1 326 463</b>	<b>2 423 218</b>	<b>0,8691632367</b>	<b>2 106 172</b>

3) Attributions de compensation Fumel- Vallée du lot

Le montant des attributions de Fumel-Vallée du Lot perçu en 2021 s'élève à 679.127,00 €. Il intègre depuis 2017 le montant équivalent à la neutralisation de la pression fiscale engendrée par la fusion des deux intercommunalités (Fumel/Penne d'Agenais).

En 2021, le montant perçu est identique à 2020.

En 2022, le montant des attributions de compensation est maintenu à 679.127,00 euros.

Quant au versement par Fumel-Vallée du Lot du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de Fumel, il est relativement stable et s'élève en 2021 à 79.677,00 €.

La part attendue en 2022 sera fonction de la décision du Conseil Communautaire de Fumel-Vallée du Lot.

4) Droits de mutation

Désignation	2007	2008	2009	2011	2012	2014	2017	2018	2019	2020	2021
Droits de mutation	156.616,01	71.132,80	36.599,05	111.006,38*	66.252,66	57.932,84	77.491,05	80.648,22	32.425,73	56.757,00	60.298,00

\* réforme fiscale sur le patrimoine

Depuis 2019 et le passage de la commune en dessous du seuil de 5.000 habitants, l'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation se fait désormais via un fonds de péréquation départemental selon un barème fixé par le Conseil Départemental.

Le marché très soutenu de l'immobilier sur la commune permet d'envisager pour 2022, des recettes proches de celles de 2021.

En 2021, 128 transactions immobilières ont été réalisées, ce qui a pratiquement doublé en 4 ans.

## 5) DGF

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2022 n'est pas encore connu. Il est composé de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

Après une tendance à la baisse depuis 2015 (cf. loi des finances 2015 « Pacte de Confiance et de Responsabilité »), la DGF a retrouvé en 2020 son niveau des années 2010.

Cette évolution, si elle se poursuit en 2022, serait favorable pour la ville.

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	565.013,00	460.732,00	400.382,00	391.318,00	387.310,00	383.226,00	379.809,00
Dotation solidarité rurale	362.902,00	385.326,00	426.017,00	443.814,00	497.016,00	571.050,00	594.380,00
Dotation nationale de péréquation	112.716,00	132.561,00	137.467,00	142.472,00	143.551,00	154.350,00	144.330,00
<b>DGF</b>	<b>1.040.631,00</b>	<b>978.619,00</b>	<b>963.866,00</b>	<b>977.604,00</b>	<b>1.027.877,00</b>	<b>1.108.626,00</b>	<b>1.118.519,00</b>

## 6) Produits des services

La crise sanitaire aura, avec les confinements successifs et les fermetures administratives du Château de Bonaguil, impacté les recettes de la commune.

La perte des recettes sur les droits d'entrée du Château de Bonaguil s'élève à 77.320,11 € par rapport à l'année 2019 (441.719,53 €).

En deux ans de crise sanitaire, la perte de recettes liée à l'exploitation du site s'élève à plus de 165.000,00 €.

L'impact de la crise sanitaire pèse pour la deuxième année consécutive sur les recettes des immeubles (location Centre Culturel, salles des fêtes, loyer la Brasserie, ...) ainsi que sur le produit des ventes de tickets de cantine.

L'incertitude qui pèse sur l'évolution de la pandémie invite à la prudence pour les prévisions budgétaires 2022.

## 7) Opération d'ordre de transfert entre sections

Les écritures comptables sont liées pour l'essentiel aux travaux effectués en Régie (26.939,00 €) ainsi qu'à la cession à 1.000,00 € du camion arroseuse (acquis avant 1995 et donc sans amortissement).

Sortie actif = 126.839,00 €

## 8) Produits exceptionnels

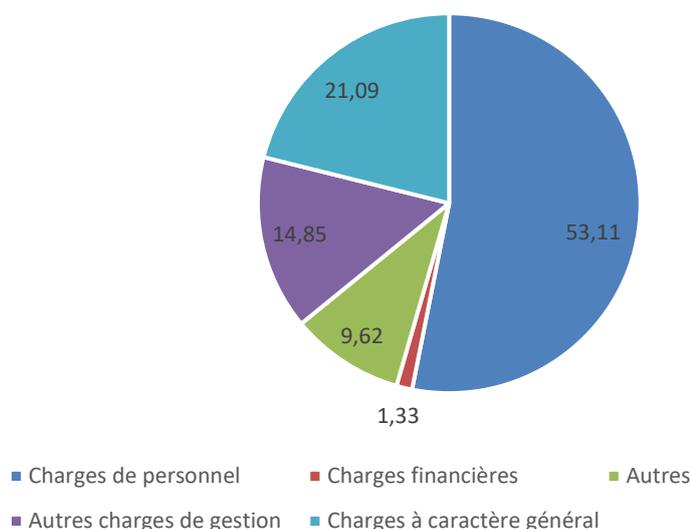
Recettes exceptionnelles liées à l'indemnisation de plusieurs sinistres (vol de câbles, dommage toiture, mobilier urbain) ainsi qu'à la vente de plusieurs parcelles et du camion nacelle (8.600,00 €) et camion arroseuse.

### III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	ENGAGÉ EN €
011	Charges à caractère générale	922.394,46
012	Charges de personnel	2.322.972,98
65	Autres charges de gestion	649.668,11
66	Charges financières	58.326,79
67	Charges exceptionnelles	17.014,00
68	Dotation provisions pour risques	3.541,95
042	Opérations ordre-amortissement	400.127,24
		<b>4.374.045,53</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



## 2) Evolution des dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	4.340.856,89	4.432.288,73	4.204.354,85	4.706.174,64	4.079.155,64	4.374.045,53
Charges de personnel	2.344.129,49	2.287.465,18	2.306.631,40	2.297.420,20	2.296.414,96	2.322.972,98
Charges financières	87.843,07	76.174,69	52.642,89	47.166,22	40.968,84	58.326,79

Le niveau élevé des dépenses de fonctionnement en 2021 s'explique par l'enregistrement d'écritures d'ordre d'un montant de 139.892,78 € au titre de cessions diverses (terrains, camions nacelle et arroseuse, ...). Après neutralisation de ces écritures, les dépenses s'élevaient à 4.234.167,25 € en 2021. Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 est donc moindre, mais proche de 2018 (écritures d'ordre élevées également en 2019).

La crise sanitaire a pour la deuxième année impactée les dépenses de fonctionnement avec le renforcement des protocoles sanitaires notamment dans les écoles. Par ailleurs, l'ouverture d'un centre de vaccination à l'initiative de la commune de Fumel a généré des coûts évalués à près de 30.000,00 € (équipements, produits d'hygiène, chauffage, CAM, personnes, ...).

Le budget 2022 sera fortement impacté par l'inflation et notamment la hausse du coût de l'énergie. La hausse attendue est de près de 150.000,00 euros.

Elle s'explique également par la prise en charge des frais de viabilisation des locaux de l'ancien Trésor Public, qui accueilleront désormais France Services.

Pour contenir cette hausse des charges de viabilisation des mesures d'extinction de l'éclairage public ont été prises à compter du 7 février 2022 dans les quartiers résidentiels de minuit à 5 heures du matin.

La commune de Fumel envisage d'organiser deux spectacles culturels au Centre Culturel pour pallier l'absence de programmation culturelle de la communauté des communes. Les ouvertures de crédits figureront donc au BP 2022.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>ATTACHÉ</b>	Attaché Principal	1	35 H 00
	Attaché Territorial	2	35 H 00
<b>RÉDACTEUR</b>	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Rédacteur	1	35 H 00
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 H 00
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 H 00
	Adjoint Administratif	2	35 H 00
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
<b>ADJOINT</b>	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35 H 00
	Adjoint du patrimoine	1	35 H 00
<b>FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</b>			
	Brigadier-Chef Principal	2	35 H 00

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
<b>TECHNICIEN</b>	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Technicien	2	35 H 00
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	Agent de Maîtrise Principal	3	35 H 00
	Agent de maîtrise	4	35 H 00
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H 00
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	35 H 00
	Adjoint Technique	9	35 H 00
	" "	2	30 H 00
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>			
	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	35 H 00
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
	Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H 00
	Adjoint d'animation	1	35 H 00

### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoints Administratifs	Emploi de cabinet contractuel – cat. A	1	35 H 00
	Adjoint Administratif	2	35 H 00
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	7	35 H 00
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Adjoints	Adjoint Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	35H (Saisonniers)
Assistants d'Enseignement Art.	Assistant d'Enseignement Art. - TAP / ALSH	2	08 H 00
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Adjoints	Adjoint d'Animation TAP/ALSH	1	06 H 00
	" "	1	10 H 00
<b>HORS FILIÈRE</b>			
Enseignants	Enseignants Educ Nationale - TAP / ALSH	4	01 H 00

La masse salariale a été maîtrisée en 2021, et ce malgré la fin du dispositif des contrats aidés. Figure l'indemnité d'encartage versée au titre des élections départementales d'un montant de 7.992,00 €. Par ailleurs, en 2021, le régime indemnitaire a été revalorisé à hauteur de 50,00 euros/mois pour le personnel.

Les charges financières des intérêts d'emprunt sont en augmentation mais leur niveau est proche de celui de 2018.

Malgré la réalisation d'un emprunt de 2,2 millions d'euros en 2019/2020 au titre du programme de requalification de l'avenue de l'Usine, la commune continuera à voir décroître les versements liés au remboursement de la dette de 26.000,00 euros en 2022.

En effet, la planification de projet d'envergure tel que celui de l'avenue de l'Usine a été programmée de concert avec la politique de désendettement de la commune.

La contractualisation de l'emprunt de 2,1 millions d'euros en 2019 avec une phase de consolidation de 100.000,00 € en 2020, a été calculée de façon calendaire pour correspondre à l'arrêt de remboursement d'emprunts antérieurs.

L'opération de reprise des concessions de cimetières empêchée par la crise sanitaire en 2020 a été engagée en 2021 mais, pour des raisons météorologiques, reportée en janvier 2022.

L'équipe municipale entend poursuivre la maîtrise de la masse salariale mais souhaite professionnaliser encore davantage son personnel.

Le contexte évolutif de la pandémie, pour l'heure non-éradiquée, laisse présager un avenir budgétaire fait d'interrogations.

#### **IV. ENDETTEMENT DE LA VILLE DE FUMEL**

##### **Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2022	3.440.732,35	326.399,70	53.014,81	0,00	(+) 0,00	379.414,51	3.114.332,65
2023	3.114.332,65	324.015,32	45.622,69	0,00	(+) 0,00	369.638,01	2.790.317,33
2024	2.790.317,33	294.809,30	38.359,14	0,00	(+) 0,00	333.168,44	2.495.508,03
2025	2.495.508,03	239.879,04	32.602,31	0,00	(-) 0,00	272.481,35	2.255.628,99
2026	2.255.628,99	233.830,63	28.760,98	0,00	(+) 0,00	262.591,61	2.021.798,36
2027	2.021.798,36	225.755,29	25.221,83	0,00	(+) 0,00	250.977,12	1.796.043,07
2028	1.796.043,07	226.354,22	21.918,61	0,00	(+) 0,00	248.272,83	1.569.688,85
2029	1.569.688,85	216.961,30	18.693,18	0,00	(+) 0,00	235.654,48	1.352.727,55
2030	1.352.727,55	181.293,77	15.856,50	0,00	(+) 0,00	197.150,27	1.171.433,78
2031	1.171.433,78	160.750,50	13.668,31	0,00	(+) 0,00	174.418,81	1.010.683,28
2032	1.010.683,28	122.696,30	11.926,71	0,00	(+) 0,00	134.623,01	887.986,98
2033	887.986,98	117.986,98	10.499,81	0,00	(+) 0,00	128.486,79	770.000,00
2034	770.000,00	110.000,00	9.086,00	0,00	(+) 0,00	119.086,00	660.000,00
2035	660.000,00	110.000,00	7.788,00	0,00	(+) 0,00	117.788,00	550.000,00
2036	550.000,00	110.000,00	6.490,00	0,00	(+) 0,00	116.490,00	440.000,00
2037	440.000,00	110.000,00	5.192,00	0,00	(+) 0,00	115.192,00	330.000,00
2038	330.000,00	110.000,00	3.894,00	0,00	(+) 0,00	113.894,00	220.000,00
2039	220.000,00	110.000,00	2.596,00	0,00	(+) 0,00	112.596,00	110.000,00
2040	110.000,00	110.000,00	1.298,00	0,00	(+) 0,00	111.298,00	0,00
<b>Sous-Total</b>		<b>3.440.732,35</b>	<b>352.488,88</b>	<b>0,00</b>		<b>3.793.221,23</b>	
<b>Total</b>		<b>3.440.732,35</b>	<b>352.488,88</b>	<b>0,00</b>		<b>3.793.221,23</b>	

Aucun emprunt n'a été contracté en 2021.

Le montant du capital à rembourser en 2022 sera de 326.399,70 € soit une baisse de 17.791,63 € par rapport à 2021.

Le montant du recours à l'emprunt en 2022 devrait être faible voire nul et ce malgré le lancement des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche du futur projet de rénovation urbaine ancienne gare/rue Léon Jouhaux.

## V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RAR 2021 Recettes	148.463,82
RAR 2021 Dépenses	847.834,20
<b>Déficit</b>	<b>699.370,38</b>

### Restes à Réaliser 2021 - Dépenses

Le programme de requalification de l'avenue de l'Usine bien qu'étant terminé mobilise encore 52 % des RAR. Par ailleurs, le lancement des études du plan urbain de requalification du quartier du Passage à la rue Léon Jouhaux impacte également les RAR.

Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

- 427.060,24 € Territoire Énergie 47 (éclairage pub, enfouissement réseaux, horloges astronomiques) ;
- 13.990,20 € Le Loup Blanc/œuvres artistiques avenue de l'Usine ;
- 124.782,07 € Programme rue Léon Jouhaux (MO et plans topographiques) ;
- 64.939,62 € Bâtiments communaux (menuiseries et chaudière, pompe à chaleur) ;
- 105.721,22 € Skate-Park parc des sports Henri Cavallier ;
- 21.354,00 € Marché de reprise des concessions de cimetières ;
- 14.316,00 € Opération façades ;
- 30.000,00 € Participation financière création pavillons Condat ;
- 15.530,00 € Étude retable Condat et rénovation statue de la Vierge ;

### Restes à Réaliser 2021 - Recettes

Les recettes attendues concernent essentiellement la fin du programme de l'avenue de l'Usine avec la requalification du quartier Emile Barthe, la Soierie et Métairie Basse :

Études dialogue compétitif avenue de l'Usine – LEADER (2018)	=	10.599,98 €
DETR (2019) adressage normalisé	=	2.226,00 €
DETR (2021) DECI	=	8.000,00 €
DETR (2021) requalification quartier Emile Barthe	=	127.637,84 €

## **Projets d'investissements 2022 :**

- Programme ZAC Hameau du Bosquet
- Requalification Métairie Basse/Emile Barthe
- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI tranche II)
- Opération façades
- Soutien dossier ANAH
- Projet urbain gare/rue Léon Jouhaux (1,2 millions d'euros)
- Acquisition ancien bâtiment DDE
- Matériel bureautique et informatique
- Alarme vidéo ateliers Service Technique
- Camions
- Équipement France Services : mobilier, bureautique. Cette opération sera inscrite au BP 2022 de la commune et non du CCAS, si elle est éligible à la DETR. Dans la négative, investissement supporté par le CCAS.